

## **Article 1. OBJET**

Le « Proxi Adulte » est une compétition individuelle qui est placée sous le statut de « Promo Bad » au sens défini par la Fédération Française de Badminton. Ce type de manifestation sportive se doit d'être une rencontre de proximité, c'est à dire au plus proche des licencié(e)s. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil et le déroulement sportif. Le suivi des tournois « Proxi Adulte » est délégué à la Commission Vie Sportive. Sa gestion est réalisée par les agents du siège du Comité Nord Badminton.

## **Article 2. ORGANISATION**

L'accueil du tournoi Proxi Adulte est délégué à une instance locale affiliée au Comité Nord Badminton désigné ci-après comme « le club accueillant ».

Les tournois Proxi se déroulent sur une période de quatre heures (matinée, après-midi, soirée) du lundi au dimanche inclus, répartie sur l'ensemble du territoire dont l'organisation est déléguée aux clubs dans les conditions définies par le présent règlement. L'attribution de l'accueil s'effectue par les commissions thématiques qui pourront autoriser la mise en place de tournois Proxi Adultes au même moment dans différents secteurs géographiques.

La création des tournois Proxi Adultes sur la plateforme Fédérale Poona, sur la plateforme d'inscription Badnet, la confection et la réalisation des poules, des tableaux et des échéanciers sont réalisées par les services du Comité Nord Badminton après attribution de l'accueil à la structure désignée.

A titre dérogatoire, le club accueillant en ayant fait la demande préalablement pourra se voir déléguer la confection et la réalisation des poules, des tableaux et des échéanciers sous réserve de disposer des connaissances et formations minimales. Toutefois et dans le cas d'une nécessité d'ajuster la répartition des joueurs entre différents sites sur un même week-end (surnombre sur un lieu et places disponibles ailleurs), le Comité conservera l'organisation de ces ajustements avant de donner la main au club accueillant en vue de la confection des tableaux. Cela pouvant ainsi décaler dans le temps la possibilité d'effectuer par le club la confection des tableaux.

## **Article 3. CRITERES DE PARTICIPATION**

### **3.1. Licences**

Seuls peuvent être admis à participer aux tournois Proxi Adultes, les joueurs et joueuses licencié(e)s à la FFBAD dans un club du Nord, pour la saison en cours ne faisant l'objet d'aucune mesure de suspension et disposant du certificat médical ou questionnaire de santé nécessaire.

A titre dérogatoire et sur demande écrite, un club se situant en dehors de la zone d'influence du Comité Nord Badminton mais se situant dans un Département limitrophe pourra solliciter l'inscription d'un ou plusieurs joueurs pour les manifestations accueillies au cours de la saison. Ceux-ci ne sont pas prioritaires et viennent compléter les tableaux si le nombre de participants le permet.

Un supplément de 1 €uro de droit d'inscription sera demandé pour chaque joueur licencié hors du département du Nord (cf. Article 4.3).

A titre exceptionnel, les joueurs licenciés dans une fédération sportive française développant la pratique du Badminton (fédération affinitaire) peuvent être admis à participer à des fins de promotion et de développement des bassins de pratique. Avec le même objectif, des joueurs non licenciés issus de clubs non fédérés peuvent aussi y participer dans les mêmes conditions. Dans ces deux cas, les joueurs ne sont pas prioritaires et viennent compléter les tableaux si le nombre de participant le permet. Les inscriptions s'effectueront par courriel à l'adresse : [inscriptions@badnord.com](mailto:inscriptions@badnord.com).

### **3.2. Catégorie d'âge**

Les joueurs Seniors, Vétérans, Minimes (U15), Cadets (U17) et Juniors (U19) peuvent participer aux Proxi Adultes.

### **3.3. Catégorie de classement**

Les Proxi Adultes sont ouverts aux joueurs du Département du Nord, dont le classement est P10 - P11 - P12 – NC.

## **Article 4. MODALITES D'INSCRIPTION**

### **4.1. Contenu des inscriptions**

Les inscriptions sont à effectuer par le club ou le joueur depuis le site du Comité Nord Badminton (onglet Calendrier puis onglet Liens vers inscription) ou sur Badnet ou Ebad.

En début de saison et jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation exceptionnelle pourra-être accordée par la commission Vie Sportive du Comité Nord Badminton pour les joueurs dont le renouvellement est en cours. Dans tous les cas, les participants devront être licenciés le jour du tirage au sort, faute de quoi, ils ne seront pas retenus pour le tournoi concerné.

## **4.2. Délais**

La date limite d'inscription est fixée au dimanche minuit précédent chaque tournoi. En cas de dysfonctionnement ou de problème d'inscription, les responsables de club ont jusqu'au lundi midi pour prendre contact avec le siège du Comité Nord Badminton par email à l'adresse : [viesportive@badnord.com](mailto:viesportive@badnord.com).

Sur demande écrite ([viesportive@badnord.com](mailto:viesportive@badnord.com)), une dérogation pourra permettre un prolongement de la date limite des inscriptions au plus tard au mardi soir. Seules les conditions suivantes autorisent ce report :

- Dysfonctionnement avéré du système des inscriptions
- Moins de 50 % du nombre de joueurs prévus  
(Exemple : 4 terrains x 5 joueurs = vingt joueurs prévus, inscriptions reportables sur demande si moins de onze joueurs).

## **4.3. Droits d'inscription**

Le montant des droits d'inscription est fixé à cinq Euros (5€) pour un tableau dans les conditions ci-après :

- Quatre Euros sont versés directement aux clubs accueillants.
- Un Euro est versé au Comité Nord Badminton via une facturation trimestrielle aux clubs accueillants.
- Un supplément de 1 Euro de droit d'inscription sera demandé pour chaque joueur licencié dans un club situé hors du département du Nord, via une facturation trimestrielle aux clubs concernés.

En cas de forfait d'un joueur non justifié dans un délai de 5 jours, les droits d'inscription restent acquis au club accueillant (cf. article 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions) et dans le cas où les droits d'inscription n'ont pas été réglés, la somme forfaitaire de 6€ sera réclamée au club du joueur concerné.

Le justificatif du forfait est à transmettre dans les 5 jours par mail à l'adresse ci-dessous, en y indiquant la date et le lieu de la compétition :

Email : [viesportive@badnord.com](mailto:viesportive@badnord.com)

## **4.4. Validation et publication**

Les inscriptions sont validées sur BadNet par les agents du Comité Nord Badminton au plus tard le lundi midi précédent chaque tournoi.

En cas de surnombre, les joueurs non-retenus seront mis sur liste d'attente.

## Article 5. DEROULEMENT

### 5.1. Généralités

Les tournois Proxi Adultes peuvent avoir lieu :

- Un soir de la semaine de 19h00 à 23h00 maximum.
- Le samedi de 9h30 à 13h30 maximum.
- Le samedi de 14h00 à 18h00 maximum.
- Le dimanche de 9h30 à 13h30 maximum.
- Le dimanche de 14h00 à 18h00 maximum

Les convocations ne peuvent-être annoncées 30 minutes avant l'heure du début de tournoi (voir ci-dessus). Les tournois Proxi ne peuvent dépasser quatre heures du premier au dernier match lancé.

En raison des nombreux jours fériés, la Commission Calendrier pourra, le cas échéant, proposer d'organiser des tournois aux clubs. Dans ce cas, ces tournois débiteront à 9h30, pour finir à 13h30, les convocations ne peuvent-être annoncées avant 9h00.

### 5.2. Gestion du tournoi

La gestion du tournoi est réalisée sur la plateforme BadNet en ligne. Son utilisateur devra avoir une connaissance suffisante de son utilisation. Des formations à l'utilisation du logiciel sont mises en place par le Comité Nord Badminton. Idéalement, la présence d'un GEstionnaire et Organisateur de compétitions (GEO) est **vivement** recommandée.

### 5.3. Le score

Les matchs auront lieu en deux sets gagnants de 15 points, selon les règles de la FFBaD.

### 5.4. Tableaux

Les Proxi Adultes peuvent avoir lieu en simple, doubles messieurs, dames et/ou Mixte sur demande des clubs accueillants et se jouent en Poules sans phases finales.

Pour chaque sexe, les joueurs seront classés dans l'ordre croissant de leurs points au CPPH.

Ils sont ensuite répartis dans les poules, en plaçant les joueurs les mieux classés dans la poule 1, les suivants dans la poule 2 etc.... En cas de plus de 2 joueurs d'un même club dans la même poule, il est demandé de placer le joueur le moins bien classé de ce club dans la poule inférieure, et de faire monter le joueur le mieux classé des autres clubs de cette dernière.

L'organisateur veillera à favoriser les poules de 6 et 4 joueurs (pour éviter les temps d'attente pour les joueurs) puis les poules de 5 et 7 joueurs.

Dans le cas d'une poule de quatre ou de trois, des matchs complémentaires (comptabilisables sur Poona) seront mis en place par l'organisateur qui veillera à proposer quatre matchs pour chaque joueur. Exemple : les deux premiers jouent ensemble et 3<sup>e</sup> /4<sup>e</sup> idem.

### 5.5. La sélection

La date du CPPH retenue est celle du tirage au sort.

En cas de surnombre, les joueurs retenus seront ceux ayant **le moins** de points au CPPH.

### 5.6. Tableaux intergenres

Conformément aux directives fédérales, la commission ad-hoc pourra mettre en place des tableaux intergenres (tableaux mixant des garçons et des filles).

La création de ces tableaux fera l'objet d'une étude préliminaire de la part de la commission et des échanges avec les clubs accueillants seront effectués préalablement.

### 5.7 Les convocations

Les convocations seront mises à disposition des joueurs et des clubs sur Badnet ou Ebad et envoyées par email aux clubs et aux participants avant le mercredi midi précédent chaque manifestation lorsque la limite d'inscription est le dimanche et avant le mercredi soir lorsque la limite d'inscription est le mardi. Il sera nécessaire d'établir des convocations à horaires décalés pour les poules au nombre de joueurs impairs.

### 5.8. Le Volant Officiel

Le volant officiel sera le **YONEX MAVIS 600** (blanc ou jaune). Le volant sera fourni par le club organisateur lors de l'échauffement et du tournoi.

Tous les volants classés « standard » homologués par la Fédération Française de Badminton pourront être utilisés y compris les volants hybrides et synthétiques ([liste des volants homologués](https://www.ffbad.org/equipements-classements-federaux) : <https://www.ffbad.org/equipements-classements-federaux>).

Si les joueurs/paires le souhaitent, et uniquement s'ils sont d'accord, ils peuvent utiliser ces volants. Ces volants sont fournis par les joueurs en partage.

En cas de désaccord, c'est le Mavis 600 qui devra être retenu.

### 5.9. Les récompenses

Chaque club accueillant un Proxi Adulte sera doté de récompenses (médailles) par le Comité Nord Badminton.

Les joueurs terminant 1<sup>er</sup>, 2<sup>eme</sup> et 3<sup>eme</sup> de chaque poule seront obligatoirement récompensés.

Il n'est pas interdit au club d'en faire plus.

Dans tous les cas, les récompenses doivent répondre à la législation en vigueur concernant les récompenses aux enfants mineurs.

#### **5.10. Le retour des résultats**

L'importation des résultats du tournoi est effectuée par les services du Comité Nord Badminton avant le lundi minuit après vérification du respect du règlement.

En cas de non-respect, celle-ci pourra ne pas être validée pour homologation.

### **Article 6. LA QUALITE DE L'ACCUEIL**

Le club accueillant devra veiller à recevoir les joueurs et les accompagnateurs, ainsi que le public dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt
- Prévoir suffisamment de chaises ou bancs
- Prévoir une petite buvette (barres aux céréales, chocolâtées, fruits, boissons, etc....)
- Prévoir une sono pour annonce et lancement des matchs

L'organisateur devra obligatoirement mettre en place une table de marque avec au minimum une personne tout au long de la compétition.

Les tournois seront susceptibles d'être contrôlés par la Commission Vie Sportive et les services du Comité Nord Badminton à tout moment. Les organisateurs ne respectant pas ce règlement pourront se voir refuser l'obtention de l'organisation de nouvelles compétitions par le Comité Nord Badminton.

### **Article 7. SANCTIONS**

#### **SUITE A DEFAUT D'ORGANISATION**

- Non-respect du règlement : 20 €
- Non-respect du règlement (après rappel) : 50 €

#### **SUITE AU FORFAIT D'UN JOUEUR (cf. article 4.3)**

En cas de forfait d'un joueur non justifié dans un délai de 5 jours, les droits d'inscription restent acquis au club accueillant (cf. article 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions) et dans le cas où les droits d'inscription n'ont pas été réglés, la somme forfaitaire de 6€ sera réclamée au club du joueur concerné.

Le forfait volontaire, lorsqu'aucune raison valable n'est fournie ou qu'aucune information préalable n'est transmise, entraîne une suspension automatique de deux mois pour le joueur concerné.

## **Article 8. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT**

Les Commissions mentionnées, les services du Comité ainsi que l'organisateur sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

La Commission ad hoc supervise ces opérations et, le cas échéant, précise l'interprétation à donner à certains aspects du présent règlement.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée à la Commission est transmise au Conseil d'Administration du Comité Départemental pour décision.

## **Article 9. ACCOMPAGNATEURS**

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent OBLIGATOIREMENT être accompagnés d'au moins un représentant majeur et présent pendant toute la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

On entend par accompagnateur : un dirigeant, un bénévole, un éducateur, un entraîneur ou un animateur désigné par le président du club, un parent ou un membre de sa famille désigné par le responsable légal.

Le club accueillant pourra interdire l'accès à la compétition aux joueurs se présentant sans accompagnateur au tournoi. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge arbitre ou au club accueillant lors du pointage des présents.